



Résolution 727 (1980)¹

Abolition de la peine de mort

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Considérant que la peine de mort est inhumaine,
2. Fait appel aux parlements de ceux des Etats membres du Conseil de l'Europe qui maintiennent la peine de mort pour des crimes commis en temps de paix, pour la supprimer de leurs systèmes pénaux.

1. Discussion par l'Assemblée le 22 avril 1980 (2e et 3e séances) (voir [Doc. 4509](#), rapport de la commission des questions juridiques). Texte adopté par l'Assemblée le 22 avril 1980 (3e séance).

